

*ARRETE portant désignation des
membres du comité social territorial du
Département de la Nièvre*

N° D 2023 - DRH - 2184

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA NIEVRE,

VU le code général de la Fonction Publique Territoriale ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

VU les délibérations du 1^{er} juillet 2021 relatives à l'élection du Président du Conseil Départemental et à l'élection des membres de la commission permanente ;

VU l'avis du Comité Technique du 14 avril 2022 ;

VU la délibération du Conseil départemental du 27 juin 2022 fixant à 8 le nombre de représentants titulaires de chaque collège du personnel et de l'administration au Comité Social Territorial ;

VU les élections des représentants du personnel au Comité Social Territorial en date du 8 décembre 2022 et les résultats du scrutin ;

VU l'arrêté n°D2023-DRH-152 du 24 janvier 2023 portant désignation des membres du Comité Social Territorial du Département de la Nièvre ;

SUR proposition du Président du Conseil départemental ;

ARRETE

ARTICLE 1:

Sont désignés en tant que représentants de la collectivité au sein du Comité Social Territorial les membres de l'Assemblée départementale suivants :

Titulaires :

Monsieur Fabien BAZIN, Président du Conseil départemental,
Madame Joëlle JULIEN, 7^{ème} Vice-Présidente du Conseil départemental,
Madame Anne-Marie CHENE, Conseillère départementale,
Madame Pascale de MAURAIGE, Conseillère départementale,

Suppléants :

Madame Justine GUYOT, 5^{ème} Vice-Présidente du Conseil départemental,
Madame Blandine DELAPORTE, 1^{ère} Vice-Présidente,
Madame Anouck CAMAIN, Conseillère départementale,
Monsieur David VERRON, Conseiller départemental.

ARTICLE 2

Sont désignés en tant que représentants de la collectivité au sein du Comité Social Territorial les agents suivants :

Titulaires :

Monsieur le Directeur général des Services du Département,
Monsieur le Directeur général adjoint Jeunesse, Administration et Ressources,
Madame la Directrice générale adjointe de l'Aménagement et du Développement des territoires,
Madame la Directrice générale adjointe des Solidarités, de la Culture et du Sport,

Suppléants :

Madame l'Adjointe à la DGA des Solidarités, de la Culture et du Sport
Monsieur le Directeur du Patrimoine Routier et des Mobilités,
Madame la Directrice des Ressources Humaines,
Monsieur le Directeur des finances et de la performance.

ARTICLE 3: Est désignée en qualité d'experte permanente :

Madame Lucie GEORGE, ingénieure en sécurité et prévention des risques professionnels.

ARTICLE 4:

Sont élus en tant que représentants des personnels au sein du Comité Social Territorial les agents suivants :

- Liste présentée par l'organisation syndicale CGT :

Titulaires :

Monsieur Laurent DESMERGER,
Madame Elisa YVON,
Monsieur Eric JUSSIÈRE,
Madame Flore GAUTHIER-THOMAS,

Suppléants :

Monsieur Julien TORS,
Madame Bernadette PAGE,
Monsieur Mathias GOTTHARD,
Madame Cynthia CHOTARD-THUREAU,

- Liste présentée par l'organisation syndicale CFDT :

Titulaires :

Madame Nathalie ROLLIN,
Monsieur Olivier BERTRAND,
Monsieur Hervé JOUGNOT,

Suppléants :

Madame Corinne CHENUS,
Monsieur Steve MICHEL,
Madame Isabelle NIETO,

- Liste présentée par l'organisation syndicale FO :

Titulaires :

Monsieur Philippe LAURENT,

Suppléants :

Monsieur Patrice LEVACHER.

ARTICLE 4 : M. le Directeur général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 12 SEPT 2023

Le Président du Département,

Fabien BAZIN